

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
LE 5 NOVEMBRE 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
M^{me} la conseillère Louise Savignac
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude
Bélanger, Robert Groulx et Guy Rondeau

S'EST EXCUSÉ : M. Robert Bibeau

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

2007-11-4569

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 15 octobre 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Municipalité de Village Saint-Pierre – Fourniture du Service de la prévention des incendies – Protocole d'entente Approbation

4.3 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée – Prévisions budgétaires 2008 et quote-part municipale

4.4 Lettre de démission de M. Gaétan Bouvier – Pompier à temps partiel

4.5 Compte rendu réunion de la Commission de la protection de la personne et de la propriété tenue le 24 octobre 2007

4.6 Échange de terrain avec le CHRDL – Mandat évaluateur

4.7 Surveillance et prévision des crues – Renouvellement de contrat – Offre d'Hydro Météo

- 4.8 Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement contribution annuelle 2008
- 4.9 Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2008 – Les Cousins Branchaud Octroi du Contrat
- 4.10 Réfection de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette – Protocole d’entente de partenariat – Approbation
- 4.11 Résolution d’adjudication – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 1 833 000 \$
- 4.12 Résolution de concordance – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 1 833 000 \$
- 4.13 Résolution de prolongation – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 1 833 000 \$
- 4.14 Embauche préposé au vestiaire sur appel – Centre Saint-Jean-Bosco
- 4.15 Projecteur centre Saint-Jean-Bosco – Offre de sonorisation Énergie

5.0 SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d’urbanisme tenue le 22 octobre 2007
- 5.2 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement centre Alain-Pagé – Honoraires professionnels Arcand-Laporte, architectes
- 5.3 Parc Casavant-Desrochers – Travaux d’égout et aqueduc Paiement de la retenue finale à Jobert inc.
- 5.4 Règlement 956-2007 – Modification au règlement de zonage 523-1989 – Ajout des normes concernant les zones exposées aux glissements de terrain – Adoption
- 5.5 Projet de règlement 970-1-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d’augmenter la largeur et la superficie des terrains de coin – Habitation uni, bi et trifamiliale – Adoption
- 5.6 Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal – Approbation des dépenses pour travaux exécutés
- 5.7 Interdiction de stationner – 10, rue Louis-Bazinet
- 5.8 Travaux de resurfaçage rue de la Visitation et travaux de pavage chemin d’accès du parc Casavant-Desrochers Certificat de paiement final à l’entrepreneur Asphalte générale
- 5.9 Règlement 965-2007 – Travaux d’infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Certificat de paiement n° 2 Terrassement BLR inc. – Honoraires professionnels à la firme d’ingénieurs Le Groupe Forces S.E.N.C.
- 5.10 Soumission vente camionnette 1990 et camion balai-brosse 1981

- 5.11 Soumissions aire de repos – Rue Wilfrid-Ranger – Octroi du contrat
- 5.12 Infraction – Règlement concernant les chiens – Transfert du dossier à la cour municipale
- 5.13 Règlement 943-2006 – Travaux d’infrastructures rues Anne-Hébert et Fernand-Séguin – Paiement de la retenue contractuelle – Les Excavations Michel Chartier inc.

6.0 REQUÊTES

- 6.1 Association des professionnels et gens d’affaires charlois
Demande de gratuité – Centre et parc Saint-Jean-Bosco
- 6.2 Centre culturel de Joliette – Demande d’aide financière
- 6.3 Transcontinental – Offre de publicité cahier spécial 40^e anniversaire du Musée d’art de Joliette et bibliothèque Rina-Lasnier
- 6.4 Le Groupe Harnois inc. – Utilisation abri et équipements du parc Saint-Jean-Bosco
- 6.5 Olympiques spéciaux – Demande d’aide financière
- 6.6 Émilie-Gamelin – Centre d’action bénévole – 17^e brunch-bénéfice – Participation municipale
- 6.7 École Lorenzo-Gauthier – Demande de prêt de locaux Centre Alain-Pagé
- 6.8 Association des résidants du domaine Poltava – Diverses demandes
- 6.9 Opération Nez rouge – Campagne 2007 – Demande d’aide financière
- 6.10 Club Mégaroues Joliette inc. – Droit de passage – Chemin du Golf Ouest
- 6.11 Poste Saint-Exupéry – Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée – Demande d’autorisation pour passer de porte-à-porte
- 6.12 Ligue Navale CCMRC 206 Joliette – Cadets de la Marine
Demande d’aide financière
- 6.13 Transcontinental – Offre de publicité – Cahier spécial Vision économique 2008

7.0 INFORMATION

- 7.1 Régie intermunicipale de police de la région de Joliette
Transfert des surplus non affectés – Résolution 2007-117
- 7.2 École Sacré-Cœur-de-Jésus – Lettre de remerciements
Utilisation du parc Saint-Jean-Bosco
- 7.3 Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette)
Contribution financière – Aire de repos rue Wilfrid-Ranger

- 7.4 Festival des Artisans – Lettre de remerciements – Service de la sécurité publique
- 7.5 Lettre de remerciements de M. Denis Paquin et M^{me} France Cadieux – Travaux d’entretien
- 7.6 Rapport des permis de construction – Octobre 2007
- 7.7 Liste des mutations – Octobre 2007
- 7.8 Rapports du Service de la prévention des incendies Septembre et octobre 2007
- 7.9 Fondation québécoise du cancer – Lettre de remerciements pour contribution financière

8.0 AUTRES SUJETS

- 8.1 Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation
- 8.2 Achat mobiliers urbains – Bancs de parcs – Autorisation

ADOPTÉE

2007-11-4570

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 15 octobre 2007.

ADOPTÉE

2007-11-4571

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 16 octobre au 5 novembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d’emprunt;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 16 703 à 16 779, du 16 octobre au 5 novembre 2007, pour un montant de 225 912,46 \$;

Le tout tel qu’il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE – FOURNITURE
DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
PROTOCOLE D'ENTENTE – APPROBATION**

2007-11-4572

ATTENDU que la Municipalité de Village Saint-Pierre a demandé à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée de lui présenter une offre de service pour l'organisation et le maintien d'un Service de protection contre les incendies sur son territoire;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2007, les membres du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre, par la résolution 2007-077, acceptaient notre proposition relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, le tout tel que présenté par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité approuvent le protocole d'entente préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, daté du mois d'octobre 2007, relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services à intervenir entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Village Saint-Pierre, ainsi qu'il est rédigé;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer ledit protocole d'entente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Village Saint-Pierre.

ADOPTÉE

2007-11-4573

**BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET
SAINT-CHARLES-BORROMÉE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2008 ET QUOTE-PART MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est partie à l'entente intermunicipale créant la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée a transmis à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ses prévisions budgétaires pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 10 de ladite entente précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la bibliothèque sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolution des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte du budget de la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée pour l'année 2008, prévoyant des revenus et dépenses d'opérations au montant de 1 049 471 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer, à même les prévisions budgétaires 2008, en quatre (4) versements égaux trimestriels, la quote-part de la Municipalité s'élevant à 343 980 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Suzie Charbonneau, directrice générale de la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée et à MM. Renald Gravel, directeur général de la Ville de Joliette et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4574

**LETTRÉ DE DÉMISSION DE M. GAÉTAN BOUVIER – POMPIER
À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU la lettre de démission de M. Gaétan Bouvier, datée du 11 octobre 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Gaétan Bouvier, pompier, à compter du 10 octobre 2007, comme en fait foi sa lettre de démission;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fasse parvenir une lettre de remerciements à M. Bouvier pour le temps passé au Service de la prévention des incendies;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Gaétan Bouvier, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4575

**COMPTE RENDU RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA
PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ
TENUE LE 24 OCTOBRE 2007**

ATTENDU le compte rendu de la réunion de la Commission de la protection de la personne et de la propriété, tenue le 24 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le compte rendu de la Commission de la protection de la personne et de la propriété du 24 octobre 2007, comme il a été rédigé;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à :

- 1) faire l'acquisition d'un couteau pour la désincarcération auprès de la compagnie Aréo Feu ltée, au montant de 4 895 \$ plus taxes et d'un détecteur de quatre gaz auprès de la compagnie John Meunier inc., au montant de 1 283,40 \$ plus taxes;
- 2) retenir l'offre de la firme Novicom 2000 inc. pour modifier le système de communication du Service de la prévention des incendies, au montant de 5 000 \$;
- 3) faire une avance de fonds de 5 000 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée pour la tenue de la fête de Noël des pompiers;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4576

ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LE CHRDL – MANDAT ÉVALUATEUR

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil lors de la tenue de leur lac-à-l'épaule du 3 octobre 2007, concernant l'échange des parties du lot 227 avec le CHRDL;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire établir la valeur marchande desdites parties du lot 227;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité mandatent la firme B. Simard et associés, évaluateurs-conseils, pour établir la valeur marchande des parties du lot 227 à être échangées entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et le CHRDL;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Bertrand Simard, évaluateur et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4577

SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – OFFRE D'HYDRO MÉTÉO

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désirent reconduire le protocole concernant la réalisation du mandat de surveillance de la rivière L'Assomption;

ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par HYDRO MÉTÉO, en date du 15 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent de reconduire l'entente avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, d'une durée de cinq (5) ans, relativement à la réalisation et au financement des mandats suivants :

- surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption
- travaux d'affaiblissement des glaces
- surveillance et analyse des travaux d'affaiblissement

QUE la répartition des coûts relatifs à ces mandats soit de 48,06 % pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de 51,94 % pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre de services professionnels d'HYDRO MÉTÉO pour la surveillance et la prévision des crues de la rivière L'Assomption pour les cinq (5) prochaines années, au montant de 16 875 \$ taxes incluses pour 2007-2008, plus une clause d'indexation pour les années subséquentes;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée l'entente relative à la présente résolution;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Pierre Corbin, président d'HYDRO MÉTÉO, Carol Henri, directeur général de la Ville Notre-Dame-des-Prairies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4578

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
RENOUVELLEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE 2008**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à renouveler l'adhésion 2008 de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités, au montant de 6 006,76 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4579

**FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE 2008 – LES COUSINS
BRANCHAUD – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent les services du groupe folklorique Les Cousins Branchaud, dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de l'année 2008, afin de présenter leur spectacle sur la scène extérieure du centre Saint-Jean-Bosco, pour un montant de 1 800 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat donnant effet à la présente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Patrick Desmarais du groupe folklorique Les Cousins Branchaud et à M^{me} Johanne Jean, préposée au Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-11-4580

RÉFECTION DE LA PISCINE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE – PROTOCOLE D’ENTENTE DE PARTENARIAT – APPROBATION

ATTENDU que les membres du conseil, par la résolution 2006-03-3637, acceptaient de participer au financement des travaux de réfection de la piscine du Cégep régional de Lanaudière, collègue constituant de Joliette;

ATTENDU que le montage financier présenté inclut la participation confirmée par résolution des conseils municipaux de Joliette (G2006-00-81), Saint-Charles-Borromée (2006-03-3637), Notre-Dame-des-Prairies (45-02-2006) et des conseils d’administration de l’Académie Antoine-Manseau (06-262-011) et du Cégep régional de Lanaudière (CARL-060410-08);

ATTENDU qu’en date du 8 février 2007, le Cégep a obtenu du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une autorisation de principe quant à l’octroi d’une subvention de 400 000 \$ provenant du Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique;

ATTENDU le projet d’entente de partenariat déposé par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 962-2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le contenu de l’entente de partenariat relative à la rénovation de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, entre le Cégep régional de Lanaudière, la Ville de Joliette, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et l’Académie Antoine-Manseau;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ladite entente de partenariat;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Dominique Cournoyer, directrice du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4581

RÉSOLUTION D’ADJUDICATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 1 833 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, dans la MRC de Joliette, entend émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 508-1990, 509-1990, 556-1991, 565-1991, 672-1994, 501-1989, 557-A-1992, 800-2000 et 922-2005;

ATTENDU que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 833 000 \$, datée du 27 novembre 2007;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Valeurs Mobilières Desjardins inc.

119 000 \$	4,05 %	2008
124 000 \$	4,05 %	2009
130 000 \$	4,10 %	2010
136 000 \$	4,15 %	2011
1 324 000 \$	4,25 %	2012

Prix : 98,141

Coût réel : 4,70968 %

Financière Banque Nationale inc.

119 000 \$	4,05 %	2008
124 000 \$	4,05 %	2009
130 000 \$	4,10 %	2010
136 000 \$	4,15 %	2011
1 324 000 \$	4,25 %	2012

Prix : 98,081

Coût réel : 4,72550 %

CIBC Marchés Mondiaux inc.

119 000 \$	4,05 %	2008
124 000 \$	4,10 %	2009
130 000 \$	4,20 %	2010
136 000 \$	4,25 %	2011
1 324 000 \$	4,30 %	2012

Prix : 98,187

Coût réel : 4,75342 %

ATTENDU que l'offre présentée par Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'émission d'obligations au montant de 1 833 000 \$ de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2007-11-4582

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 1 833 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 833 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Montant
508-1990	48 200 \$
509-1990	5 800 \$
556-1991	34 156 \$
565-1991	39 157 \$
672-1994	751 497 \$
501-1989	26 558 \$
557-1991	3 485 \$
557-A-1992	1 200 \$
800-2000	33 942 \$
922-2005	889 005 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 833 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 novembre 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs Itée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette) au 100, rue du Juge-Guibault, Saint-Charles-Borromée;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, soit le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault. La Municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2007-11-4583

RÉSOLUTION DE PROLONGATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 1 833 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée avait, le 29 octobre 2007, un montant de 973 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 467 627 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements : 508-1990, 509-1990, 556-1991, 565-1991, 672-1994, 501-1989, 557-A-1992 et 800-2000;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 29 605 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 943 995 \$;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 27 novembre 2007;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée emprunte 943 995 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 29 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

2007-11-4584

EMBAUCHE PRÉPOSÉ AU VESTIAIRE SUR APPEL – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO

ATTENDU le rapport SL-07-29 préparé par la préposée au Service des loisirs, en date du 30 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil embauchent M. Stéphane Paré, à titre de préposé au vestiaire sur appel au centre Saint-Jean-Bosco, au taux horaire du salaire minimum;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint et à M^{me} Johanne Jean, préposée au Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-11-4585

PROJECTEUR CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO – OFFRE DE SONORISATION ÉNERGIE

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter un projecteur pour le centre Saint-Jean-Bosco et à cet effet, de retenir l'offre de sonorisation Énergie au montant de 3 247,58 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Johanne Jean, préposée au Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4586

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 22 OCTOBRE 2007

ATTENDU le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 octobre 2007;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 octobre 2007 soit et est adopté comme il a été rédigé.

ADOPTÉE

2007-11-4587

RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT CENTRE ALAIN-PAGÉ – HONORAIRES PROFESSIONNELS ARCAND-LAPORTE, ARCHITECTES

ATTENDU la note d'honoraires présentée par les architectes Arcand-Laporte, le 23 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 4 558 \$ aux architectes Arcand-Laporte, à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n° 2256;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4588

**PARC CASAVANT-DESROCHERS – TRAVAUX D'ÉGOUT ET
AQUEDUC – PAIEMENT DE LA RETENUE FINALE À JOBERT
INC.**

ATTENDU le rapport ST-07-26 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, en date du 23 octobre 2007, concernant le paiement de la retenue finale;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la retenue finale pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le parc Casavant-Desrochers à Jobert inc., au montant de 3 043,60 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4589

**RÈGLEMENT 956-2007 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 523-1989 – AJOUT DES NORMES CONCERNANT LES
ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN
ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2007;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le maire, M. André Hénault, a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent le règlement 956-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'ajouter des normes concernant les zones exposées aux glissements de terrain;

QUE le texte du règlement 956-2007 se retrouve dans le livre de règlements.

ADOPTÉE

2007-11-4590

PROJET DE RÈGLEMENT 970-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D'AUGMENTER LA LARGEUR ET LA SUPERFICIE DES TERRAINS DE COIN HABITATION UNI, BI ET TRIFAMILIALE – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 20 CCU 2007 du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 22 octobre 2007;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 970-1-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'augmenter la largeur et la superficie minimum des terrains de coin pour l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale de la MRC de Joliette;

QUE la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne au centre communautaire Alain-Pagé, le 19 novembre 2007, à 20 h.

ADOPTÉE

2007-11-4591

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS

ATTENDU le rapport ST-07-28 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, en date du 31 octobre 2007, concernant le résumé des coûts des travaux effectués;

ATTENDU la confirmation reçue quant à la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins, pour un montant subventionné de 108 296,64 \$ et joignent à la présente une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les membres du conseil de la municipalité confirment que lesdits travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur des chemins dont la gestion incombe à la municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Doris Mercier, directeur des Laurentides-Lanaudière par intérim au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

INTERDICTION DE STATIONNER – 10, RUE LOUIS-BAZINET

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.1 du règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement, la Municipalité doit approuver toute nouvelle signalisation par résolution;

ATTENDU le rapport ST-07-27 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme du 4 mai 2007;

2007-11-4592

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la modification de l'annexe « F » du règlement de circulation 726-1996 en interdisant le stationnement en face du 10, rue Louis-Bazinet;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Isabelle Boutin, de la cour municipale de Joliette, à M. Jean-Luc Gélinas, directeur adjoint de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

2007-11-4593

TRAVAUX DE RESURFACAGE RUE DE LA VISITATION ET TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN D'ACCÈS DU PARC CASAVANT-DESROCHERS – CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL À L'ENTREPRENEUR ASPHALTE GÉNÉRALE

ATTENDU la recommandation de paiement émise par le coordonnateur de la Division génie et urbanisme en date du 2 novembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve Visitation et dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Asphalté générale les factures suivantes :

- travaux de pavage 17 213,70 \$
chemin d'accès parc Casavant-Desrochers
selon la facture n° 2690;
- travaux de pavage rue de la Visitation 24 561,35 \$
selon la facture n° 2691;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT 965-2007 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
RUE LOUIS-VADEBONCOEUR – CERTIFICAT DE PAIEMENT
N° 2 TERRASSEMENT BLR INC. – HONORAIRES
PROFESSIONNELS À LA FIRME D'INGÉNIEURS LE GROUPE
FORCES S.E.N.C.**

2007-11-4594

ATTENDU le certificat de paiement n° 2 émis par M. Thierry Freire, ing., le 31 octobre 2007;

ATTENDU la note d'honoraires professionnels présentée par Le Groupe Forces S.E.N.C., le 31 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 965-2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- 164 928,49 \$ à Terrassement BLR inc. pour des travaux d'infrastructures rue Louis-Thomas-Groulx, selon le décompte progressif n° 2;
- 12 422,25 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C. à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n° 2189;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4595

**SOUMISSION VENTE CAMIONNETTE 1990 ET CAMION
BALAI-BROSSE 1981**

ATTENDU la soumission reçue pour le camion balai-brosse, à savoir :

- Les Entreprises PM Lussier inc. 1 276 \$

ATTENDU le rapport ST-07-30 préparé par le coordonnateur de la Division génie et urbanisme, en date du 1^{er} novembre 2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à :

- vendre aux Entreprises PM Lussier inc. le camion balai-brosse vacuum 1981 pour un montant de 1 276 \$;
- envoyer dans une cour de recyclage la camionnette pick-up Chevrolet 1990;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Roma Arbour, directeur général adjoint et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

SOUSSIONS AIRE DE REPOS – RUE WILFRID-RANGER
OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- | | |
|---|-------------|
| - Les Aménagements Fleurs-O-Pavé | 4 785,90 \$ |
| - Les Jardiniers E.J. inc. | 5 034,31 \$ |
| - Les Terrassements Multi-Paysages inc. | 5 895,90 \$ |

2007-11-4596

ATTENDU le rapport ST-07-31 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, en date du 2 novembre 2007, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Guy Rondeau

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux d'aménagement d'une aire de repos le long de la rue Wilfrid-Ranger et à cet effet, retiennent la soumission présentée par Les Aménagements Fleurs-O-Pavé, au montant de 4 785,90 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

INFRACTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS
TRANSFERT DU DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

2007-11-4597

RÈGLEMENT 943-2006 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
RUES ANNE-HÉBERT ET FERNAND-SÉGUIN – PAIEMENT DE
LA RETENUE CONTRACTUELLE – LES EXCAVATIONS
MICHEL CHARTIER INC.

ATTENDU la recommandation de paiement émise par M. Thierry Freire, ing. le 1^{er} novembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 943-2006;

Sur la proposition de Guy Rondeau

Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la retenue contractuelle de 5 % aux Excavations Michel Chartier inc., au montant de 9 508,67 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS ET GENS D’AFFAIRES
CHARLOIS – DEMANDE DE GRATUITÉ – CENTRE ET PARC
SAINT-JEAN-BOSCO**

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

**CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – DEMANDE D’AIDE
FINANCIÈRE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d’aide financière du Centre culturel de Joliette.

Après discussion et étant donné que cette demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et subventions, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-11-4598

**TRANSCONTINENTAL – OFFRE DE PUBLICITÉ CAHIER
SPÉCIAL 40^E ANNIVERSAIRE DU MUSÉE D’ART DE JOLIETTE
ET BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER**

ATTENDU l’offre faite à la Ville de Joliette et à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, concernant l’impression d’un cahier souvenir suite à l’ouverture de la bibliothèque Rina-Lasnier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent de contribuer monétairement à l’impression d’un cahier souvenir, suite à l’ouverture de la bibliothèque Rina-Lasnier, jusqu’à concurrence d’une somme de 670 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4599

**LE GROUPE HARNOIS INC. – UTILISATION ABRI ET
ÉQUIPEMENTS DU PARC SAINT-JEAN-BOSCO**

ATTENDU la demande du Groupe Harnois inc., datée du 17 octobre 2007, concernant l’utilisation de l’abri du parc Saint-Jean-Bosco et ses équipements, le 29 juin 2008;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l’entreprise Le Groupe Harnois inc. à utiliser l’abri et les équipements du parc Saint-Jean-Bosco le 29 juin 2008, pour la tenue d’une fête familiale;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent la consommation de boissons alcooliques, à la condition que les responsables se procurent le permis de la Société des Alcools du Québec;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Le Groupe Harnois et à M^{me} Johanne Jean, préposée au Service des loisirs.

ADOPTÉE

OLYMPIQUES SPÉCIAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Après étude et discussion, il est décidé de référer cette demande à un organisme du milieu.

2007-11-4600

ÉMILIE-GAMELIN – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE - 17^e BRUNCH-BÉNÉFICE – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU la tenue du 17^e brunch-bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, le dimanche 25 novembre 2007;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter cinq (5) billets pour un montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) pour le 17^e brunch au profit du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Monique Lasalle, présidente d'honneur du brunch-bénéfice Émilie-Gamelin et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4601

ÉCOLE LORENZO-GAUTHIER – DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX CENTRE ALAIN-PAGÉ

ATTENDU la lettre de l'école Lorenzo-Gauthier, datée du 19 octobre 2007, concernant une demande de prêt de locaux;

CONSIDÉRANT qu'une salle soit disponible le mercredi 5 décembre 2007;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent l'école Lorenzo-Gauthier à utiliser gratuitement une salle située au centre Alain-Pagé, le mercredi 5 décembre 2007, de 8 h 30 à 11 h 30, selon les disponibilités du centre;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{mes} Rita Barthe, titulaire à l'école Lorenzo-Gauthier et France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU DOMAINE POLTAVA
DIVERSES DEMANDES

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

OPÉRATION NEZ ROUGE – CAMPAGNE 2007 – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE

2007-11-4602

ATTENDU qu'Opération Nez Rouge de Lanaudière tiendra sa prochaine édition du 30 novembre au 31 décembre 2007;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Opération Nez Rouge de Lanaudière la somme de 300 \$, à titre d'aide financière pour sa prochaine édition;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-11-4603

CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. – DROIT DE PASSAGE
CHEMIN DU GOLF OUEST

ATTENDU la demande de droit de passage pour la saison 2007-2008 formulée par les responsables du Club Mégaroues Joliette inc., dans leur correspondance du 12 octobre 2007;

CONSIDÉRANT l'ouverture de nouvelles rues sur les terrains du CHRDL et la construction éventuelle de bâtiments en front desdites rues;

Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil accordent un droit de passage au Club Mégaroues Joliette inc. aux endroits suivants :

- rue du Juge-Guibault à l'intersection du chemin du Golf Ouest
- piste cyclable – chemin du Golf Ouest
- rue de la Visitation à l'intersection du chemin du Golf

QUE le présent accord soit conditionnel à ce que :

- 1) la Municipalité puisse en tout temps l'annuler en fonction de l'impact que cette activité aura sur la tranquillité du secteur;
- 2) le Club Mégaroues Joliette inc. obtienne les droits de passage du CHRDL;

- 3) le Club Mégaroues Joliette inc. installe une signalisation spéciale pour indiquer aux utilisateurs de réduire la vitesse pour tenir compte du fait qu'ils sont en milieu urbain et demande à ses patrouilleurs d'être plus vigilants quant au respect de ladite signalisation;
- 4) le Club Mégaroues Joliette inc. dégage la Municipalité de toutes responsabilités quant à ses activités;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Claude Goulet, secrétaire-trésorier du Club Mégaroues Joliette inc.

ADOPTÉE

2007-11-4604

POSTE SAINT-EXUPÉRY – GROUPE SCOUT DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR PASSER DE PORTE-À-PORTE

ATTENDU la demande du poste Saint-Exupéry pour passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée, afin d'amasser des bouteilles consignées ainsi que des dons en argent, les 17 et 18 novembre 2007;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

D'AUTORISER le groupe Scout du poste Saint-Exupéry à passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin d'amasser des bouteilles consignées ainsi que des dons en argent, les 17 et 18 novembre 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Joël Héту, animateur du poste Saint-Exupéry.

ADOPTÉE

2007-11-4605

LIGUE NAVALE CCMRC 206 JOLIETTE – CADETS DE LA MARINE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande d'aide financière de la Ligue Navale CCMRC 206 Joliette afin de subvenir aux différents besoins des jeunes Cadets;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Ligue Navale CCMRC 206 Joliette la somme de 200 \$, à titre d'aide financière pour subvenir aux différents besoins;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

TRANSCONTINENTAL – OFFRE DE PUBLICITÉ – CAHIER SPÉCIAL VISION ÉCONOMIQUE 2008

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de publicité de Transcontinental pour le cahier spécial Vision économique 2008.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-11-4606

Non utilisé

Information

INFORMATION

- Régie intermunicipale de police de la région de Joliette – Transfert des surplus non affectés – Résolution 2007-117
- École Sacré-Cœur-de-Jésus – Lettre de remerciements – Utilisation du parc Saint-Jean-Bosco
- Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette) – Contribution financière – Aire de repos rue Wilfrid-Ranger
- Festival des Artisans – Lettre de remerciements – Service de la sécurité publique
- Lettre de remerciements de M. Denis Paquin et M^{me} France Cadieux Travaux d'entretien
- Rapport des permis de construction – Octobre 2007
- Liste des mutations – Octobre 2007
- Rapports du Service de la prévention des incendies – Septembre et octobre 2007
- Fondation québécoise du cancer – Lettre de remerciements pour contribution financière

2007-11-4607

AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS, PROCURATION OU RÉVOCATION

ATTENDU qu'en vertu des exigences des lois que le ministère du Revenu applique, la Municipalité doit désigner une personne pour l'obtention de renseignements confidentiels;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le ministère du Revenu à communiquer à M. Roma Arbour, directeur général adjoint, les renseignements visés par les déclarations de TVQ et de TPS/TVH;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

ACHAT MOBILIERS URBAINS – BANCS DE PARCS – AUTORISATION

ATTENDU les orientations prises par les membres du conseil lors de la tenue de leur lac-à l'épaulé, le 3 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

2007-11-4608

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter et faire installer en régie neuf (9) bancs de parcs le long des rues Wilfrid-Ranger, du Juge-Guibault, chemin du Golf et Roméo-Gaudreault, le tout pour une dépense d'environ 12 000 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE : 21 h 10

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier